



LA COMMUNE DE WATERLOO RECRUTE UN(E)

Directeur(trice) du Pôle Urbanisme(M/F/X)

Missions

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur général, le ou la Directeur(rice) du Pôle Urbanisme définit, pilote et met en œuvre la politique de développement urbain et d'aménagement de la commune. Le ou la titulaire du poste gère l'application des réglementations liées aux travaux et constructions, ainsi que l'évolution des documents de planification. Responsable de la conformité des travaux réalisés sur le territoire, il ou elle supervise également l'instruction des autorisations du droit des sols et pilote l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Conditions d'exercice de la fonction :

- Travail administratif.
- Déplacements fréquents pour la gestion de projet.
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

Autonomie et responsabilité :

- Proposition auprès de l'autorité.
- Responsable des budgets du service.
- Encadrement des membres du personnel du pôle.
- Définition et suivi des missions du pôle en fonction des orientations stratégiques fixées par le Collège communal et le Conseil communal.
- Suivi du fonctionnement de la CCATM (y compris le secrétariat et la participation aux réunions)

Relations fonctionnelles

- Relations permanentes avec les membres du Collège en charge des matières (urbanisme et aménagement du territoire) et la direction générale.
- Relations quotidiennes avec le service travaux et avec les membres de son équipe
- Relations avec l'ensemble des services communaux.
- Relations permanentes avec l'encadrement intermédiaire.
- Relations avec les bureaux d'études et les architectes.
- Relations directes avec les usagers.
- Relations avec les partenaires institutionnels (région et province).

Activités techniques

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Pilotage sous l'autorité du Collège communal de la planification urbaine et spatiale et mise en œuvre des principes du développement durable.
- Élaboration, coordination et supervision des projets et des opérations d'aménagement urbain.
- Traitement et du suivi des dossiers de permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, de permis unique, de permis socio-économique, de permis intégrés, de demandes de création/modification/suppression de voirie (gestion administrative et technique).
- Traitement et du suivi des dossiers communaux en matière d'aménagement du territoire schémas d'orientation locaux, rapports Urbanistiques et environnementaux, rapports d'incidences sur l'environnement, sites à réaménager, schéma de Développement Communal, Guide Communal d'Urbanisme, permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, permis intégré, ...).
- Accompagnement et suivi des opérations urbanistiques en cours.

SAVOIR-FAIRE

Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- Établir ou superviser un diagnostic et une analyse sur les dynamiques territoriales et sur leurs incidences en matière de politiques publiques d'aménagement.
- Conduire une analyse des besoins de la commune en matière d'aménagements urbains.
- Proposer des stratégies et contribuer à l'élaboration du projet de développement du territoire.

- Intégrer dans la stratégie de planification les autres éléments de politique publique : habitat, mobilité, développement économique et social, environnement.
- Traduire le projet urbain en planification stratégique et le décliner en programmations et actions.
- Conseiller le Collège communal et le Conseil communal ainsi que les alerter sur les risques et les opportunités (techniques, financiers, juridiques) liés aux projets urbains.
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en cohérence avec les orientations du Collège et du Conseil.
- Proposer et suivre des programmes d'études.

Pilotage sous l'autorité du Collège communal de la planification urbaine et spatiale et mise en œuvre des principes du développement durable

- Organiser et superviser la conception des documents d'urbanisme.
- Organiser la concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Veiller à l'articulation et contrôler la cohérence entre des documents de planification d'échelles et d'objets différents.
- Suivre la mise en œuvre et organiser les modalités d'évolution des documents de planification.
- Superviser la conception et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et d'évaluation des documents de planification.
- Exploiter les résultats des évaluations dans la définition des stratégies d'aménagement urbain.

Élaboration, coordination et supervision des projets et des opérations d'aménagement urbain

- Contrôler la cohérence des projets avec les orientations et prescriptions des documents de planification.
- Organiser ou mobiliser les synergies en interne et en externe autour des grands projets urbains.
- Organiser la concertation publique et l'information sur les projets.
- Définir, mettre en place et suivre les partenariats avec les opérateurs.
- Élaborer le projet et engager sa programmation.
- Planifier, suivre et contrôler les travaux d'aménagement urbain.
- Superviser l'évaluation des projets.

Organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

- Analyser l'évolution juridique des autorisations d'urbanisme.
- Fixer les principes et modalités d'accueil et de conseil des pétitionnaires.
- Fixer les principes et modalités de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Prévenir les risques contentieux.

COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES

<i>Connaissances théoriques et/ou pratiques</i>
▪ Maîtriser les connaissances théoriques, techniques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
<i>Connaissances informatiques</i>
▪ Être capable d'utiliser toutes les fonctionnalités des logiciels répertoriées comme utiles pour l'exercice de la fonction
<i>Respect de la réglementation en vigueur</i>
▪ Respecter la déontologie et l'éthique ▪ Appliquer les procédures en vigueur dans l'institution

Aptitudes liées à la fonction (savoir-être)

Savoirs socioprofessionnels

- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques de l'aménagement urbain.
- Méthodes et outils d'observation, d'analyse et de prospective.
- Techniques de formalisation des stratégies.
- Traitement et analyse des données
- Réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- Culture économique.
- Modalités de financement des opérations d'aménagement du territoire.
- Contentieux en matière d'urbanisme.

Savoirs généraux

- Environnement juridique des matières à traiter.
- Rapporter, animer, communiquer.
- Techniques de négociation et de communication.
- Management d'équipe.

Diplôme requis

Ingénieur civil/ architecte - Architecte (master), Master en urbanisme et aménagement du territoire ou diplôme équivalent.

Régime de travail

Type

Temps plein de jour

Heures/semaine	37h30
Contrat :	CDD en vue d'un CDI

Avantages

- Chèques repas de 5 euros par jour presté, horaire variable, télétravail, allocation de fin d'année et pécule de vacances.
- Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 6 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public.
- Prise en charge des frais de transports en commun (en totalité pour la SNCB et à ½ pour les bus) et intervention dans les frais de déplacement à vélo ou en trottinette.
- Possibilité de souscrire à une assurance hospitalisation à prix attractif.
- Horaire flexible

Contact

Entité	Commune de Waterloo
Nom de la personne	Nathalie LEZIN
Adresse	Rue François Libert 28 1410 Waterloo Belgique
Téléphone	02/352.99.57
Fax	02/352.99.80
Modalité de contact	Envoyer un CV avec lettre de motivation par courrier accompagné d'un extrait de casier judiciaire à l'attention du Collège communal ou par courriel à : personnel@waterloo.be avant le 27 novembre 2026

